

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 8-2023

du lundi 11 décembre 2023

Procès-verbal de la séance 8-2023 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Louis Rivier

Lundi 11 décembre 2023 à 19h00, à la Grande Salle

Monsieur le Président souhaite la bienvenue pour la dernière séance du Conseil communal de l'année 2023. Il salue les éventuels représentants des médias, le public présent, ainsi que l'équipe de Sonomix. Il passe la parole au secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour 13 décembre 2021

Appel :

Personnes présentes :	51
-----------------------	----

Excusées :	13
------------	----

Retard :	8
----------	---

Absents :	1
-----------	---

Démissions :	-
--------------	---

Future admission :	-
--------------------	---

Total :	73
---------	----

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance a été transmis conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le règlement du Conseil communal. Il propose trois modifications de l'ordre du jour. Première modification, le point no 2 a été discuté lors de la dernière réunion du conseil. Par conséquent, il est substitué par le no 3. Deuxième modification, le point no 6, initialement numéro sept pour les assermentations, est retiré et remplacé par l'élection complémentaire. Le point no 7 sera consacré au vote reporté des conclusions amendées du préavis 14-2023 pour les jardins familiaux et les points 8 et suivants demeurent tels quels.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Monsieur le Président passe au vote sur l'ordre du jour modifié.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité.

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Correspondance

Monsieur le Président informe que le Bureau a reçu une nouvelle démission, celle de Monsieur le Conseiller Michael Dupertuis et il en fait lecture :

Michael Dupertuis
Sentier Fleur-de-Lys 8
1008 Prilly

A l'attention de
Monsieur Le président du conseil
communal de Prilly
Route de Cossonay 40
1008 Prilly

Contact :
079/957.24.49
Michael.dupertuis@outlook.com

Prilly, le 11 décembre 2023

Démission du conseil communal

Monsieur le Président,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,

J'ai le regret de porter à votre connaissance ma démission du sein du conseil communal avec effet immédiat.

En effet, à la suite d'une longue période d'absence et à un réaménagement de mon temps ainsi que l'évolution de ma vie privée, Il ne me est plus possible de pouvoir assurer les séances du conseil le lundi soir et donc mon rôle de conseiller communal. Je quitte le conseil communal dans une période qui me laisse un goût amer. Ces dernières années, ce n'est pas de la politique effectuée pour la gestion et l'amélioration de la vie de nos citoyens qui a été pratiquée mais en grande majorité de la politique politicienne pour mettre en avant l'égo de certains membres de l'exécutif et du législatif. J'espère sincèrement que cela changera dans le futur pour le bien de notre commune. Commune qui est chère à mon coeur, étant né ici.

C'est pour cela que je continuerai à oeuvrer au sein des sociétés locales. Domaine qui je le pense doit perdurer et continuer à faire vivre la commune, et ce malgré les difficultés rencontrées en termes de communication la municipalité.

Cela dit, il serait malhonnête de résumer l'entier de mes années au sein du conseil par cette guerre qui oppose les 2 blocs politique du moment. J'ai eu le plaisir d'exercer mon premier mandat dans une atmosphère certes parfois dure mais toujours avec un respect de l'autre et des débats courtois. J'espère que cela pourra à nouveau être le cas un jour au sein de ce conseil.

Je souhaite tout de bon à l'ensemble du conseil et espère vous revoir lors des manifestations amicales que chaque société organise autour d'un verre pour discuter de notre magnifique ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur les municipaux et conseillers communaux, mes salutations distinguées.

Michael Dupertuis

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle que, vers 23h00, il va faire le point de la situation. Soit l'apéritif à 23h30 ou prolongation de la séance au-delà de minuit, ou bien la séance de relevée.

Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications municipales

Monsieur le Président informe que les membres du Conseil ont reçu les communications municipales no 1-2023. Il demande si la Municipalité a d'autres communications.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe dès lors au point 5 de l'ordre du jour.

5. Collaborations intercommunales

Monsieur le Président parcourt la liste des associations et collaborations intercommunales. Il remercie les représentants de se manifester s'il y a un message à transmettre au Conseil communal.

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

La parole n'est pas demandée.

ORPC

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST

La parole n'est pas demandée.

SDIS

La parole n'est pas demandée

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Elections complémentaires

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de procéder à deux élections complémentaires pour la Commission de recours en matière d'impôt et de taxes.

En remplacement du démissionnaire Sébastien Halouze-Lamy, le groupe Les Verts va proposer des candidats.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

C'est avec plaisir que je vous propose tout d'abord d'élire Monsieur Blaise Drayer comme membre permanent à la Commission de recours en matière d'impôt et de taxes, il est actuellement suppléant. Je vous propose ensuite d'accueillir Nolwen Favé comme suppléante à cette même commission.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose d'élire Monsieur le Conseiller Blaise Drayer comme membre et Madame Nolwen Favé comme suppléante par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Préavis N°14-2023 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye transitant sur la parcelle.

Monsieur le Président prend la parole

A la suite de la réunion précédente, le Conseil communal a pris la décision de différer le vote sur les conclusions amendées conformément à l'article 83 du Règlement du Conseil communal. Nous allons maintenant procéder au vote de ces conclusions. J'appelle madame Aurélie Barbey, rapportrice de la commission ad hoc pour la lecture des conclusions amendées, lesquelles vous ont été envoyées par courriel dimanche en fin d'après-midi. Madame la rapportrice, vous avez la parole.

Lecture des conclusions amendées.

Monsieur le Président prend la parole

Nous allons uniquement discuter sur les conclusions. On ne va pas ouvrir le débat sur ce qui a été discuté l'autre jour. S'il y a un commentaire sur ces conclusions, je vous prie de vous manifester.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Vous l'avez constaté, il s'agit, comme on l'a dit déjà la semaine passée, uniquement du crédit d'étude. Je crois que le message a été compris que le montant de 6 millions de francs était trop élevé, et que ces études nous permettront de voir dans quelle mesure on peut venir avec un préavis moins cher, avec un investissement moins important. On a aussi été informé qu'il y avait des problèmes au niveau de l'évacuation de l'eau qui provient de la décharge des matériaux d'excavation qui se trouve sur la Route du Mont. Là aussi, c'est quelque chose qu'on va pouvoir mettre dans les études et puis regarder comment on peut renaturer ce ruisseau, tenant compte des arrivées d'eau qui proviennent de cette décharge. Je vous invite à voter ce préavis amendé et on reviendra avec un crédit d'ouvrage avec un montant bien inférieur, si on y arrive.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Le groupe PLR est contre les conclusions de ce préavis pour les raisons suivantes. Premièrement, le point no 1 des conclusions, il n'est pas possible de préaviser avant d'avoir le résultat de l'étude. Nous devons attendre le résultat de l'étude pour permettre à la municipalité de prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis. Nous sommes également contre le point no 2 des conclusions. En effet, il a été dit par Monsieur Mattia au dernier conseil communal que des études préliminaires avaient été faites, quelles études ont été menées et quelles sont les conclusions de ces études qui motivent un tel budget ?

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Le PSIG rappelle qu'il est favorable à la réfection des jardins familiaux ainsi qu'à la renaturation du ruisseau. Comme indiqué lors du dernier conseil, le montant élevé des travaux nous pose un problème, mais là n'est pas la question aujourd'hui. Le problème ici concerne la manière de prendre nos décisions. En effet, nous sommes attachés aux principes qui sont à la base du fonctionnement d'un organe de décision comme le nôtre dans une démocratie. Notre conseil doit disposer de toute l'information pour prendre une décision et le texte du préavis, en l'occurrence doit décrire comment on en arrive aux conclusions. En l'occurrence, que recouvre ces 600'000 francs et comment on en arrive à ce montant. En l'état, le préavis ne l'explique pas, vu qu'il parle du crédit d'ouvrage de 6 millions. Le PSIG est d'avis que le pragmatisme qui est, semble-t-il, souhaité par la municipalité, ne peut pas être au-dessus du respect de ces règles de base, raison pour laquelle le PSIG refuse ce préavis.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur le préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 14-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- de refuser le préavis no 14-2023.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 14-2023 sont refusées par 35 voix contre, 17 voix pour, moins 3 abstentions.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

À la suite du résultat de ce vote, j'aimerais émettre un vœu, le vœu étant que je souhaiterais que la municipalité, plutôt que de venir à l'affrontement avec ce genre de préavis, qu'elle fasse peut-être une petite consultation, une prise de température parmi les membres du délibérant, de manière à arriver avec des projets qui rencontrent quand même moins d'oppositions.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

L'exécutif établi un projet, il le présente à une commission et ensuite, cette commission peut rapporter, peut poser des questions, justement à l'exécutif, peut aussi dire ce qui lui semble aller, ce qui lui semble ne pas aller. C'est à ça que sert la commission. Parce que, malheureusement, pour ce préavis, la commission n'a posé quasiment aucune question un petit peu polémique. Donc, là aussi, on aurait pu se rendre compte que le préavis serait refusé. C'est comme ça que cela fonctionne. Monsieur Deillon, il y a d'abord une commission qui est censé effectuer le travail et à partir de là, qui rapporte au conseil communal, qui peut aussi poser des questions. Et puis, si on voit vraiment qu'il y a trop de soucis, on retire le préavis, ce qui n'était pas le cas, là, on vous a fait des propositions, vous les avez refusées, soit, nous en avons pris acte.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Préavis municipal N° 20-2023 : Budget 2024.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole

Je précise de quelle manière on va procéder. La parole sera donnée au rapporteur de la Commission des finances pour les parties 6. « Observations Budget 2024 à la Municipalité », 8. « vote final de la commission des finances » et 9. « Remerciements ». Ces observations ne sont pas prévues par le Règlement du Conseil, il n'y aura donc pas de vote là-dessus. Il n'y a pas de rapport de minorité sur ce budget non plus.

Ensuite la parole sera donnée aux membres du Conseil communal pour une discussion générale et finalement la parole sera donnée à la Municipalité, aussi dans le cadre de la discussion générale.

Lorsque nous aurons terminé la discussion générale, nous analyserons le budget chapitre par chapitre. Il y a 18 amendements de la part de la Commission des finances.

La Municipalité nous a communiqué 5 amendements.

Nous allons prendre le budget chapitre par chapitre, en s'arrêtant à chaque fois pour des questions, des remarques et sur les amendements de la COFIN, de la Municipalité ou tout autre amendement qui pourrait être proposé en cours de route.

S'il n'y a ni question, ni remarques, ni amendements, le chapitre est réputé accepté. En cas de questions ou d'amendements acceptés ou refusés, nous voterons sur le chapitre en question.

A la fin du budget proprement dit, nous passerons sur le plan des investissements, la planification des emprunts, le budget 2024 de la SETP et du SDIS. Ces parties ne sont pas soumises au vote.

A la fin de l'examen du budget, la parole finale pourra être demandée puis nous passerons au vote final sur le Budget 2024.

Pour terminer, je souhaite que les débats soient effectués dans le calme et le respect de chacun. Je suggère également que nos échanges soient concis et conviviaux, évitant les redondances inutiles.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ?

A l'évidence, vous avez accepté cette manière de faire, je vous en remercie.

J'appelle Madame la Conseillère communale Aurélie Barbey, rapportrice de la commission des finances, pour la lecture des parties 6. « Observations », 8. « vote final de la commission des finances » et 9. « Remerciements » sans les conclusions.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président passe à l'examen du budget.

Partie générale et message de la Municipalité : pages 5 à 14

Monsieur le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

Permettez-moi d'abord quelques commentaires sur le budget 2024 de la commune de Prilly. Mais avant cela, j'aimerais remercier les autorités d'avoir participé à l'élaboration de ce budget et tout spécialement Monsieur le Boursier qui a certainement passé beaucoup de temps à rassembler les données de tous les dicastères afin de nous présenter un document bien établi, clair, intéressant à étudier. Sans oublier, bien sûr, les contributions des chefs de service.

Quelques commentaires d'ordre général. Pour moi, c'est difficile, voire très difficile, d'approuver un budget avec un tel déséquilibre de plus de 6'500'000 francs en négatif. Si j'analyse les raisons de ce montant, je découvre que, dans la majorité des dicastères, on cherche à améliorer l'efficacité, l'efficacité des collaborateurs, collaboratrices et du matériel à disposition. Certes, pour en arriver là, il faut probablement engager de nouvelles personnes, acquérir du nouveau matériel. Je comprends bien cette volonté, qui est du reste apprécié. Mais, même si cette volonté peut être justifiée, elle n'est pas pour autant, à mon avis, réellement et entièrement possible en raison d'une situation financière des plus critiques. Comment est-ce possible que, justement, en vue de la situation financière assez critique, on veut nous faire croire que, par le fait d'avoir un plafond d'endettement maximum à 125 millions, la commune de Prilly a les moyens de s'offrir des jardins familiaux à 6 millions. On a l'argent, on a l'argent ! Mais non, Monsieur le municipal, on n'a pas l'argent. On est actuellement déjà à 72 millions d'endettement et ces 72 millions d'endettement génèrent des charges d'environ un million par année. Si on continue à augmenter la dette, du reste, on va être de toute façon obligés, au vu des préavis importants déjà votés, je pense que très rapidement, on ne va plus pouvoir assumer le service de la dette avec les dépenses de ménage courant. Il faudra s'endetter encore plus pour assumer la dette. À mon avis, on ne peut pas acquiescer de tels propos concernant la situation financière de notre commune.

Maintenant, sans vouloir apporter des solutions toutes faites, je pense que l'on peut déjà en partie diminuer les charges en coupant par deux et de manière linéaire, les ETP demandés par la municipalité. Cependant, cette manière de faire ne me semble pas assez réfléchie. J'aurais préféré que la municipalité se détermine elle-même avant de nous présenter ce budget, en choisissant dans chaque dicastère les priorités en termes de besoins indispensables à la bonne gouvernance de la commune. Je pense par exemple aux ETP demandés par la municipalité, qui ne sont, à mon avis, pas tous indispensables, d'autant plus encore que ce sont des dépenses pérennes. D'autre part, des dépenses très importantes mentionnées dans ce budget sont liées aux investissements. S'il est vrai que les investissements passent par les préavis, il faut donc reconnaître que c'est bien notre conseil qui les a votés. Cependant, le budget qui nous est présenté en fin d'année est encore une possibilité pour modifier quelques montants, et ce par le moyen d'amendements proposés. À la suite de ces quelques considérations, je vous invite, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à vous manifester en proposant des modifications à ce budget, de façon à diminuer ce déficit, sans vouloir retrouver un parfait équilibre, bien sûr, mais au moins un déficit acceptable sur le long terme.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Tout d'abord, je me rallie pleinement à l'avis de notre collègue, Monsieur Cretegy. Je ne me fais aucune illusion sur l'issue de ce préavis. On a eu un engagement de la municipalité pour ne pas augmenter les équivalents temps plein, mais on nous propose beaucoup de nouveaux engagements, directement par la commune, mais ce n'est que la pointe de l'iceberg, c'est sans compter les engagements dans les intercommunales pour lesquelles nous couvrons les excédents de charge, tels que l'ASIGOS, la POLOUEST, l'AJENOL et la liste n'est pas exhaustive. Il faut effectivement, tout au long de l'année réfléchir quand on vote des préavis, préavis qui, naturellement, vont charger notre administration communale et qui finiront par nécessiter l'engagement de collaborateurs.

À la lecture du rapport de la commission des finances, vous avez constaté que la municipalité requiert une aide extérieure pour une planification financière. Ne devrions-nous pas attendre le résultat de cette planification avant d'engager autant de charges pérennes ? A Prilly, la pression fiscale communale a beaucoup augmenté ces dernières années, c'est vrai, très insidieusement et contrairement à ce qu'on entend dire par la municipalité. Quelques exemples et ce ne sont que des exemples : la balance fiscale cantonale l'ARASPE, la taxe foncière, la taxe poubelles, la taxe au sac qui est prélevée en plus, qui n'a pas occasionné de baisse d'impôts, diverses taxes sur l'électricité. On est venu nous dire : « oui, on va taxer un petit peu, parce que le prix de l'électricité a baissé ». Moi, je l'ai vu augmenter, personne n'est venu me proposer de supprimer la taxe. La taxe sur l'eau, maintenant la taxe de séjour, et encore une fois, cette liste n'est pas exhaustive.

Je relève aussi que le Règlement sur la comptabilité communale, à son article 2 déjà, fixe un certain nombre de principes. Principe de gestion, les finances communales sont gérées conformément au principe de la légalité, de l'emploi judicieux et ménager et de l'équilibre budgétaire. Un budget tel que celui-ci est douteux pour ce qui est de l'emploi judicieux et ménagé des fonds, mais alors clairement contraire au principe de l'équilibre budgétaire. Je pense que les juristes de la municipalité pourront nous expliquer comment ce qui sont en ils s'en accommodent. Jusqu'à quand échapperons-nous à l'intervention de l'état ? Notre commission des finances, dans sa grande sagesse, nous propose quelques timides amendements grandement insuffisants. Rendez-vous compte de ce qui nous est proposé.

Chaque fois que la commune gagne 100 francs, elle en dépense plus de 105. On nous propose un excédent de charges de 5 millions, un gros montant. Il faudra bien un jour le compenser. La planification financière qui sera réalisée montrera que ce n'est pas avec une augmentation de la population que nous redresserons la barre. Les contribuables supplémentaires occasionneront leur lot de dépenses supplémentaires. Je vous ai déjà exposé mon point de vue sur l'assiette fiscale, mais les explications que j'avais apportées ont beaucoup déplu, je ne recommence pas ce soir. Avoir entendu la semaine passée, tout comme Monsieur Cretegny, dire : nous avons les moyens, car le plafond l'endettement n'est pas atteint, comme si un plafond d'endettement était un objectif à atteindre. Peut-être que dans notre municipalité, c'est le cas. C'est important, ce budget est déraisonnable. Les amendements visant à limiter la casse sont tous les bienvenus et je vous engage à les voter. En fin de course, c'est sans espoir, je sais, mais je vous encourage à refuser le budget en invitant la municipalité à nous en présenter un raisonnable, peut être sur une base zéro.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Le PSIG remercie la municipalité pour le travail accompli pour l'élaboration de ce budget et le PSIG acceptera la plupart des amendements de la COFIN, en refusera certains. De manière générale, nous voyons dans ce budget les tensions dans le vote sur ce budget, les tensions entre la volonté et la nécessité de développer certains ponts de l'administration communale, la culture, l'énergie, l'informatique par exemple, et d'un autre côté, la nécessité de maintenir les finances communales à un niveau acceptable. Nous espérons que certaines des mesures prises amélioreront l'efficacité telle que l'audit qui est proposé dans ce budget. De manière générale, le PSIG est favorable au budget tel que présenté.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Les Verts remercient simplement la municipalité dans son ensemble pour le budget et les efforts faits. Nous relevons les besoins d'augmenter les effectifs dans des situations qui nous ont été justifiées et présentées dans le détail. Merci également pour l'excellent travail d'investigation et de proposition de la COFIN. Le groupe des Verts, après de longues discussions, soutiendra quelques amendements ou contre-amendements.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Quelques mots au niveau de la commission des finances. Ce dernier sera bref. Comme cela a été exprimé dans le rapport de la commission des finances, la prévision conjoncturelle pour la Suisse et le Canton de Vaud évalue une faible croissance pour 2024, à peu près 1,4 %, accompagnée d'une inflation estimée à 1.9. Malgré le fait que l'économie vaudoise est robuste, le contexte économique reste difficile.

Au niveau de la Ville de Prilly, les efforts consentis au budget 2023 n'ont pas été reconduits pour le budget 2024. En effet, comme cela a été dit par mes prédécesseurs, le budget présente un excédent de charges de plus de 6,5 millions, ce qui laisse présager d'une situation financière préoccupante pour la commune. La marge d'autofinancement, elle, reste faible, soit un peu plus de 800'000 francs après les amendements proposés par la commission des finances. Ce montant ne permettra de financer que les 5% des investissements prévus en 2024. Fort de ce constat, la COFIN a analysé les comptes, a passé en revue tous ces comptes-là. Un travail important a été mené. On a accumulé plus de 200 heures à la tâche ainsi qu'à la restitution et à la rédaction du rapport.

Je tiens à remercier d'ailleurs ma collègue pour la rédaction de ce dernier, ainsi que les autres membres de la commission des finances pour la qualité des échanges empreints de respect, ainsi que les municipaux et chefs de service pour leur disponibilité quant à nos questions. Comme vous avez pu le lire, les éléments sur lesquels la commune a une influence directe est relativement faible. Nos dépenses dépendent beaucoup d'éléments exogènes. L'élément principal de ce budget et qui est maîtrisable, et la demande d'augmentation d'EPT au sein de l'administration publique. Bien que certains besoins puissent être reconnus par la commission des finances, cette dernière regrette que les engagements annoncés en 2021 et appliqués l'année dernière, n'ont pas pu être honorés cette année. Elle estime également que la période d'engagement de personnel n'est pas favorable au vu des audits et bilan en cours actuellement, ainsi que la situation financière de la commune. De ce fait, la COFIN propose des amendements pour réduire quelque peu ce déficit. Au nom de la COFIN, je vous invite à les accepter.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Le groupe LCVL remercie la municipalité et la commission des finances pour leur travail. Le groupe va soutenir la majorité des amendements de la commission des finances.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG)

Je partage également les vœux du Président du Conseil communal. Nous souhaitons que ce débat se déroule dans une ambiance démocratique, dans le respect mutuel et dans un débat riche et productif, dans l'intérêt de notre collectivité publique. Monsieur Cretegny et Monsieur Deillon, la Municipalité comprend bien vos préoccupations et vos questions concernant ce budget. Cependant, nous ne devons pas oublier que nous devons être réalistes. Nous devons continuer à développer nos projets, à investir pour faire progresser notre ville, et cela nécessite à la fois des ressources financières et humaines.

Au lieu de lire un message en texte, nous avons décidé de vous faire une présentation du budget afin que ce soit plus clair pour le Conseil communal. Nous avons élaboré un budget réaliste en lien avec nos plans d'investissement et les ressources humaines nécessaires. Nous avons également pris en compte une augmentation des impôts physiques et moraux à Prilly, comme cela a été mentionné plusieurs fois depuis le début de la législature, en relation avec nos projets d'investissement. Nous comptons sur la croissance démographique dans les prochaines années, bien que cela ne soit pas suffisant pour équilibrer le budget, nous en sommes conscients.

En même temps, il est important de noter que la Municipalité a élaboré ce budget dans un contexte de consensus et de collégialité. Par conséquent, le déficit budgétaire est de 6,566 millions, soit une augmentation de 2,2 millions par rapport à 2023. Notre marge d'autofinancement est de 771'400 francs. Les charges augmentent de 7,85 %, tandis que les revenus augmentent de 5,22 %. Pourquoi cette situation ? Cette question a été posée par les conseillers communaux dans l'introduction. Pour avancer, nous avons besoin de ressources humaines, plus d'embauche : 6,5 ETP à part l'ASIGOS et La Fabrique et certaines dépenses, comme l'entretien des bâtiments et des installations techniques, nécessitent également des dépenses importantes.

En ce qui concerne les ressources existantes, nous externalisons malheureusement souvent car nous avons besoin de compétences spécifiques pour certains projets d'investissement. Le poste des salaires dans ce budget augmente à 23 millions, dont 1,6 million qui correspond à la couverture des ETP demandés dans le budget de 2024. Cette augmentation comprend également une indexation de 1,5 % IPC et une redistribution de 1 % pour tous les employés de la commune, c'est-à-dire l'ex-système des primes.

En résumé, on peut constater une augmentation globale de 2,5 %, y compris une progression des charges intercommunales pour l'ASIGOS, la POL, La Fabrique de Malley, les TL, etc. En dehors de notre compétence communale, nous sommes également tenus de suivre la politique régionale, notamment en ce qui concerne l'ASIGOS, la POL, La Fabrique de Malley et les TL.

En ce qui concerne les revenus, ils s'élèvent à 73,5 millions, soit une augmentation de 5,2 %, dont 37 millions d'impôts. Les impôts des personnes morales et physiques augmentent en fonction du taux actuel. Nous avons décidé en début de législature de maintenir le taux d'imposition à 72,5 %, et en octobre, le Conseil communal a confirmé cette décision. Les impôts des personnes morales et immobilières connaissent également une légère augmentation, mais il est important de noter que cette augmentation reste modérée. En revanche, on peut dire qu'on peut être plus optimistes dans l'état actuel par rapport à nos statistiques au niveau des impôts physiques.

Concernant les revenus, nous prévoyons des revenus provenant de la péréquation directe, de la facturation des prestations des tiers, des taxes diverses, etc.

En ce qui concerne les investissements, nous avons prévu des investissements d'un montant de 14 millions, et notre endettement reste stable à environ 74 millions. Le traitement des recours de taxes d'équipement communautaire facturés en 2022 influe sur les besoins de financement, et nous sommes conscients de cette situation. Le plan d'investissement total s'élève à 142 millions à l'horizon 2028 et au-delà, avec une priorité sur les investissements jusqu'en 2026, fin de la législature. Environ 50 millions ont été planifiés et priorisés pour cette période.

En ce qui concerne le projet ASIGOS Jouxens-Mézery et Romanel, il représente un investissement important de 152 millions sur les dix prochaines années, notamment pour la construction de 52 classes. Cela entraînera des charges supplémentaires significatives pour notre ville. Sur cette somme totale, 70 % devront être couverts par la ville de Prilly.

Dans ce contexte, et compte tenu de la conjoncture internationale, nous ne pouvons pas ignorer les risques macroéconomiques tels que les conflits au Moyen-Orient ou en Europe, qui ont un impact sur les marchés énergétiques, les marchés alimentaires et les matières premières, ainsi que sur l'inflation. Cette conjoncture internationale nous oblige à faire preuve de prudence.

En conclusion, au cours des dernières années, les charges ont augmenté plus rapidement que les revenus, comme cela a été souligné par la Commission des finances et certains conseillers communaux. La municipalité est consciente de cette réalité et tente de rattraper le retard en matière d'investissements, malgré un contexte inflationniste où les coûts augmentent considérablement. Nous attendons une croissance démographique en 2024 en fonction des divers plans d'affectation de 260 habitants, avec une projection de 1 350 habitants d'ici fin 2026, soit un total d'environ 3280 habitants en 2030. Il est important de noter que ces chiffres n'incluent pas le PGA.

La Municipalité est consciente de la réalité du budget. Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de prendre des mesures pour réfléchir à certaines orientations, notamment en mandatant l'UCV pour un plan financier sur 5 ans. L'objectif de cette démarche est d'évaluer comment la croissance démographique, les impôts physiques et moraux vont influencer notre situation financière dans les trois ou quatre prochaines années. De plus, un audit de l'administration est prévu pour évaluer les aspects financiers, organisationnels et éventuellement les ressources humaines. Nous avons également budgété une somme importante pour cet audit, dans le but de définir une stratégie et des mesures pour l'avenir en fonction de ses résultats, d'avoir un éventuel frein sur les charges, les externalisations et éventuellement des ETP, qui ont été critiqués tout à l'heure et puis des perspectives pour une administration innovante, efficiente qui correspondent à la réalité économique, culturelle, sociale de notre ville.

Nous avons entendu les critiques concernant le nombre d'amendements, et nous comprenons les préoccupations à ce sujet. L'année prochaine, en collaboration avec la Municipalité, le service des finances proposera une nouvelle procédure budgétaire visant à réduire le nombre d'amendements et à parvenir à un budget acceptable pour tous. De plus, un système de contrôle interne sera mis en place d'ici la fin de 2024, conformément à une obligation légale. Enfin, un nouveau modèle comptable sera introduit pour le budget et les comptes à partir de 2026-2027.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Budget de fonctionnement par nature-condensé : pages 16 à 18

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Budget de fonctionnement par Direction – Résultat net : page 19

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Budget de fonctionnement par Direction-détail : pages 20 à 64

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe à l'analyse du budget.

1. ADMINISTRATION GENERALE

10. AUTORITES, PAGE 20

Monsieur le Président précise qu'il y a un amendement de la COFIN et un amendement de la Municipalité.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale sur le chapitre 10.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement A1 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A1 de la Commission des finances 1010.3001.000, Traitements (page 20).

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite répondre.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Pas facile de défendre notre propre rémunération, mais nous allons le faire. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, les collaborateurs et collaboratrices bénéficient, dans le budget que vous étudiez, d'une indexation de leur salaire. Cependant, cela ne signifie pas que, parce qu'il y a un Syndic à 80 % et 4 membres de la Municipalité à 60 %, que nous devrions être considérés comme des parties négligeables de cette administration. Comme nos employés, certes, nous avons été élus, et c'est là la différence, mais nous accomplissons un travail important, comme il se doit. Nous ne faisons pas l'impasse sur un horaire spécial, et nous avons de nombreuses soirées prises par nos fonctions. Par conséquent, notre salaire est justifié, et il y a un lien entre la grille salariale des collaborateurs et collaboratrices et notre propre rémunération.

Tout comme pour l'ensemble du personnel, nous avons la possibilité d'adapter notre salaire à l'inflation et aux différentes augmentations que la vie nous réserve, à nos collaboratrices et nos collaborateurs, tout comme à nous. Nous ne demandons pas l'aumône, mais il est indéniable que nous sommes également touchés par les hausses de coûts auxquelles tout le monde, y compris vous, les collaboratrices et collaborateurs de la commune, y sont confrontés de manière récurrente. Sommes-nous vraiment si éloignés de la réalité pour ne pas envisager une indexation et pour être considérés comme complètement extérieurs à l'administration ? Je pense que la majorité de la Municipalité ne serait pas d'accord avec cette interprétation, et que, comme c'est le cas dans la vie de tous les jours, nous sommes également concernés et faisons partie intégrante de cette administration.

Je ne vais pas m'étendre davantage, car cela serait malvenu. Cependant, nous vous demandons, compte tenu de ce que je viens d'exposer, de ne pas suivre l'amendement de la Commission des finances et d'accorder l'indexation de nos traitements, tout comme pour l'ensemble de l'administration.

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement no A1.

Vote : l'amendement no A1 de la Commission des finances est refusé par 33 voix contre, 19 voix pour, 2 abstentions.

Monsieur le Président donne la parole à la Municipalité pour l'amendement municipal M3.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Il s'agit d'une erreur de saisie. Au lieu d'avoir un montant de CHF 152'760.00 dans votre budget, c'est plutôt CHF 76'950.00 que vous devez avoir, soit une amélioration de CHF 75'810.00.

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement municipal M3

Vote : l'amendement municipal M3 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président passe au vote sur le chapitre 10, tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 10 tel qu'amendé est accepté par 36 voix pour, 19 voix contre.

11. ADMINISTRATION GENERALE, PAGES 21 à 24

Monsieur le Président précise qu'il y a 6 amendements sur ce chapitre.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale sur le chapitre 11.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement A2 la COFIN.

Lecture de l'amendement A2 de la Commission des finances 1100.3011.000, traitements (Page 21).

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite répondre.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

On va parler du service RH, comme vous l'aurez constaté, et nous avons besoin d'un effectif important à l'heure actuelle pour diverses raisons.

J'évoquerai après la composition de ce pourcentage, car il s'est produit un petit problème de compréhension entre la Commission des finances et la Municipalité, et j'y reviendrai à la fin pour essayer de clarifier le tout.

J'aimerais simplement souligner que les activités générées par le service des ressources humaines continuent d'augmenter année après année, notamment en raison de l'augmentation de l'effectif et de la complexité des situations telles que les traitements des maladies, les rééducations, l'accompagnement, la gestion des managers, etc. Notre société devient de plus en plus complexe, et les exigences en matière de contrôle budgétaire augmentent également, même pour nos collaborateurs, que nous apprécions énormément.

Les recrutements sont devenus plus difficiles en raison du marché de l'emploi tendu, notamment en ce qui concerne les salaires, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de remplacements en APMS avec une charge de travail considérablement plus importante au niveau administratif. Le nombre de recrutements ne cesse d'augmenter, et bien que nous soyons conscients de la nécessité de contrôler cela, nous devons embaucher des personnes capables d'assumer les tâches requises pour différents secteurs.

Ainsi, le service RH a traité 3500 dossiers et mené 133 entretiens depuis 2022, et nous nous attendons à ce que l'année 2023 ne fasse pas exception, en raison des départs annoncés et des décisions budgétaires. Les recrutements devraient également être nombreux, à condition que vous acceptiez certains ou tous les postes ce soir.

Le suivi des apprentis est également devenu beaucoup plus important, car les exigences fédérales évoluent et se durcissent dans tous les secteurs. Les ordonnances sont en constante adaptation, et il est essentiel de les connaître et de les appliquer. Les managers sont également confrontés à de nombreuses situations nécessitant une intervention rapide pour éviter que les relations de travail ne se détériorent.

Malheureusement, l'effectif actuel du service RH est insuffisant pour permettre à sa responsable actuelle et à ses collaboratrices et collaborateurs d'accomplir correctement leur mission. Nous devons être proactifs, car nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre, mais en ce moment, nous avons du mal à répondre à toutes les demandes qui nous sont faites.

De plus, en ce qui concerne le personnel, nous avons besoin d'une révision du règlement du personnel pour le mettre à jour, car notre société évolue constamment. Le service RH est chargé de cette tâche importante, et cela nécessite du temps et des ressources.

D'autres sujets doivent également être traités rapidement, notamment les problèmes de gouvernance à long terme et la planification de la relève pour les postes vacants à la suite des départs à la retraite. Pour cela aussi, nous avons besoin de personnel supplémentaire.

En ce qui concerne les statistiques, il est parfois utile de se comparer à d'autres. La HEIG-VD effectue régulièrement un benchmark RH en collaboration avec les associations RH de Suisse. Actuellement, le ratio du personnel RH des structures du service tertiaire, comme une administration comme la nôtre, c'est de 1 pour 83 personnes, ce qui est déjà pas mal. Actuellement le ratio du service RH de la Ville de Prilly est de 1 pour 124. En ce moment, nous sommes vraiment en difficulté.

Par rapport à d'autres villes vaudoises, on peut relever aussi que par rapport Prilly, nous n'avons que 3 qui présentent un ratio plus élevé qu'à Prilly en matière de dotation sur l'ensemble de toutes les villes. On ne va pas dire qu'on se plaint par rapport à d'autres villes, mais force est de constater que, par rapport à d'autres quand on se compare, on est en sous-effectif par rapport à ce service RH.

Pour conclure, nous avons besoin de ce que nous vous demandons dans ce budget. Ce n'est pas une demande excessive. Nous demandons un poste à 60 %, ce qui équivaut à l'embauche d'un nouveau collaborateur ou d'une nouvelle collaboratrice pour renforcer le service RH de la Ville de Prilly. Cela représente 60 %. Comment atteindre 100 %, ce qui a peut-être suscité des interrogations ? Le 60 % serait complété par un 40 %, c'est ainsi que nous atteignons 100 %. Ce 40 % proviendrait d'un collaborateur qui travaille déjà au sein de notre administration, mais qui partage actuellement son temps. Nous avons décidé de le rapatrier complètement au service RH. Cependant, cela ne signifie pas que nous retirons ce 40 % du service d'origine. Nous réfléchissons à la manière de compléter ce 40 %, soit en le renforçant par une nouvelle embauche, soit par d'autres moyens. Nous vous demandons simplement de ne pas remettre en question ce 40 %, car il est nécessaire au service RH.

En résumé, au niveau du service RH, nous demandons un poste à 60 %, qui serait complété par 40 % provenant d'un collaborateur existant. Cela est nécessaire pour répondre aux besoins croissants en matière de ressources humaines au sein de notre administration.

Monsieur le Président demande s'il y encore des demandes de prise de parole sur l'amendement

Ce n'est pas le cas

Vote : l'amendement A2 de la COFIN est adopté par 31 voix pour, 17 voix contre, 4 abstentions

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice de la Commission pour lire l'amendement A3 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A3 de la Commission des finances 1100.3011.000, Traitements.

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Je vous demande de repousser cette demande au nom de la municipalité. La secrétaire municipale adjointe est actuellement employée à 80 % en CDI à 20 % en CDD, ce qui représente un total de 100 %. Cette situation est prévue jusqu'à la fin de l'année 2023. Il est évident que ces deux dernières années ont clairement démontré que le 80 % attribué aux affaires municipales et communales, ainsi qu'au greffe et à toutes les autres activités, n'est pas suffisant.

Cela est principalement dû à la complexité croissante des affaires et à leur volume en constante augmentation. Cette situation n'est pas nouvelle, nous en avons déjà parlé précédemment, mais nous n'avons pas encore trouvé de solution.

Je tiens à souligner que la coordination de la gestion de la crise sanitaire en 2020-2021 a été confiée au greffe municipal, ce qui a engendré un travail considérable pour ce service. De même, la gestion du risque de pénurie énergétique est une responsabilité importante du greffe. Nous espérons que la situation s'améliorera en 2024, mais en 2022 et 2023, ainsi qu'avec la mise en place des Points de Renseignements et d'Urgence (PRU) et d'autres initiatives, le rôle du greffe reste crucial.

La mise en place de la Gestion Electronique de Documents (GED) au cours de la dernière année a également nécessité une coordination étroite avec le service du greffe. De nombreuses autres thématiques, telles que la police du commerce, les autorisations de manifestation, les relations avec la Police du commerce, les manifestations, la Vaudoise Arena, le service d'incendie, la protection civile, les relations intercommunales, etc., sont gérées par la commune et relèvent de l'administration générale. Le greffe municipal est fortement sollicité pour toutes ces questions.

Il est également difficile pour le greffe de participer activement à des projets transversaux dans d'autres secteurs de l'administration en raison de la charge de travail actuelle. Par conséquent, nous vous demandons cette année, compte tenu de la situation actuelle de la secrétaire municipale, d'accepter que ce poste de secrétaire municipale adjointe soit converti en un contrat à durée indéterminée (CDI) à 100 %, plutôt que de rester à 80 %, tout en maintenant les 20 % actuels dans ses responsabilités permanentes. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A3 de la COFIN.

Vote : l'amendement A3 de la COFIN est refusé par 26 voix contre, 20 voix pour, 4 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice de majorité pour lire l'amendement no A4 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A4 de la Commission des finances 1100.3170.002 - 1^{er} août (Page 21).

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

J'ai deux questions. La première va à la municipalité. Quel sera le projet pour le 1^{er} août de l'année prochaine ? La seconde question est pour la COFIN, on s'était battus dans les années 2015, 2016, pour ne plus avoir cette pratique de mettre en provision des montants d'une année sur l'année suivante. Pour quelles raisons vous revenez avec ces anciennes pratiques alors que c'est reconnu comme n'étant pas légal ?

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

La Municipalité a décidé de confier le mandat d'organisation de la fête nationale au Service de la Culture, de l'Intégration, de la Jeunesse et du Sport. Ce service travaille actuellement sur un nouveau concept pour cette fête nationale, qui revêt une grande importance pour notre commune. À l'heure actuelle, je peux vous informer que la Municipalité a décidé de renoncer aux feux d'artifice ainsi qu'à l'utilisation éventuelle d'un drone. Nous avons l'intention d'organiser une fête d'envergure, riche en contenu, qui correspondra aux attentes de la population prillérane. Cependant, les détails de ce concept ne peuvent pas encore être divulgués, car les budgets ne sont pas encore finalisés.

Après une longue discussion au sein de la municipalité, ainsi qu'après consultation des services concernés, nous acceptons l'amendement de la Commission des finances. C'est une première expérience, et nous allons la mettre en œuvre pour voir comment cela se déroule. Nous évaluerons les résultats et prendrons des décisions pour l'année prochaine en conséquence.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Pour répondre à la question de Madame Krattinger, il ne s'agit pas d'une provision, mais d'un remboursement qui devrait être une demande de la Municipalité de se faire rembourser le montant qui a été engagé cette année, alors que les feux d'artifice n'ont pas eu lieu.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A4 de la COFIN.

Vote : l'amendement A4 de la COFIN est accepté par 44 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions.

Monsieur le Président donne la parole à la Municipalité pour l'amendement municipal M4.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Vous allez être satisfaits. Nous retirons ces 30 % du budget que nous avons initialement prévu pour greffe municipal. En ce qui concerne les 30 %, nous y reviendrons ultérieurement. Comme je l'avais mentionné précédemment, je crois que lorsque nous avons retiré le préavis concernant la communication, nous avons prévu d'aborder la question des 30 % lorsque nous devrions identifier le personnel nécessaire pour assurer une communication efficace au sein de la commune au travers d'une structure appropriée. Cependant, comme cette démarche n'est pas encore totalement finalisée, nous ne sommes pas encore en mesure de vous la présenter. Nous pouvons donc réduire le budget de CHF 30'500.00 à zéro pour le moment.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement municipal M4.

Vote : l'amendement municipal M4 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no A5 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A5 de la Commission des finances 1120.3011.000, Traitements (page 23).

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Le PLR propose le contre-amendement suivant : la suppression du poste de responsable technicien en énergie. Ce contre-amendement est signé par une grande partie du PLR.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Je pense que vous avez remarqué que nous traversons actuellement une crise énergétique majeure, et que la question de l'énergie prend de plus en plus d'importance. Nous devons effectuer une transition énergétique rapide, ce qui complexifie considérablement le travail de l'administration communale. Des questions qui ne se posaient pas il y a quelques années sont désormais au cœur de nos préoccupations, et nous avons absolument besoin de ressources humaines compétentes dans ce domaine pour traiter ces questions, notamment afin de réduire les coûts énergétiques.

Nous avons rapidement constaté que nous ne disposons plus des ressources nécessaires pour suivre au quotidien des questions telles que la production photovoltaïque, la gestion des onduleurs, ou encore le contrôle précis des systèmes de chauffage dans nos bâtiments communaux. En cas de panne d'un onduleur, par exemple, des semaines voire des mois de production photovoltaïque peuvent être perdus, entraînant des coûts. Une gestion précise des systèmes de chauffage permet également d'importantes économies, évaluées entre 100'000 et 150'000 francs par an. Ces économies peuvent être réalisées avec l'embauche d'un technicien dédié à la gestion énergétique, un poste qui s'autofinance et n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour la commune.

De plus, de nouvelles responsabilités énergétiques émergent, telles que l'installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules ou les aspects liés à la police des constructions. Ce poste est donc essentiel pour répondre à ces enjeux et réaliser des économies au niveau communal. Je vous invite donc à rejeter l'amendement visant à supprimer ce poste, ainsi que l'amendement proposant de le réduire à 80 % au lieu de 100 %.

Monsieur le Président oppose les deux amendements. Il passe au vote sur l'amendement du PLR.

Vote : l'amendement du PLR est refusé à une large majorité.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A5 de la COFIN.

Vote : l'amendement A5 de la COFIN est accepté par 30 voix pour, 20 voix contre, 4 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le rapporteur de majorité pour lire l'amendement no A6 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A6 de la Commission des finances 1120.3011, Traitements (page 23).

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

La Municipalité est un peu surprise de cet amendement, parce qu'on sort complètement du budget, on entre dans de la cogestion, à savoir quel contrat on va faire avec qui et surtout combien à quelle durée. On est pour le budget 2024, non pas le budget 2025, 2026 ou 2027. Donc, selon la Municipalité, cet amendement ne peut pas être accepté.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Madame la Conseillère Elia Pochon (PLR) a la parole

Ce n'est pas de la cogestion, car cela a aussi un aspect financier. En d'autres termes, si vous avez un contrat à durée indéterminée (CDI), qui normalement ne peut pas dépasser trois ans, il est clair que du point de vue financier, les dépenses ne seront pas pérennes sur une période de dix ou vingt ans. Dans ce cas, cela signifie que nous réaliserons des économies au niveau des salaires, car ils seront limités à deux ou trois ans. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une cogestion, mais il y a également une dimension financière à prendre en compte.

Monsieur le Conseiller Léo Gaillard (Indép.)

Je me permets de répondre à Madame Pochon. Il y a peut-être quelque chose que je n'ai pas bien compris, mais là, je suis un peu aussi surpris de l'amendement parce qu'il ne vous aura pas échappé qu'on vote sur le budget d'une année. Certes, ça fera peut-être des gains d'avoir un contrat limité à deux ans, mais à ce moment-là, on parlera de ça au budget 2026 au plus tôt. Autant dire que ce n'est pas l'objet de la discussion de ce soir. Monsieur Mattia m'a devancé, mais moi, je voulais demander des explications quant à cet amendement, parce qu'en effet, je ne comprenais pas son fond au départ. Pour moi, la question n'est pas tranchée encore.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

La Commission des finances a posé cet amendement, car il y a transfert de compte, à savoir que le contrat qui était sur cinq ans était sur le compte 3011, et là il basculerait sur le 3012. Donc, c'est pour ça que la Commission des finances a posé cet amendement.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Sur le fond, si vous croyez que nous pourrions résoudre toutes les questions énergétiques en deux ans, tant mieux. Cependant, du point de vue de la Municipalité, ce n'est pas exactement ce que nous envisageons. Nous estimons qu'il sera nécessaire d'avoir quelqu'un qui puisse continuer à suivre les productions photovoltaïques et les consommations énergétiques sur une période plus longue, allant d'une année à trois ans. Cette dimension devient de plus en plus cruciale et fondamentale, ce qui signifie que nous aurons besoin de quelqu'un pour occuper un poste qui sera destiné à durer. Par conséquent, la Municipalité vous demande de rejeter cette proposition d'amendement.

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A6 de la COFIN.

Vote : l'amendement A6 de la COFIN est refusé par 30 voix contre, 21 voix pour, 4 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no A7 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A7 de la Commission des finances 1120.3062.000, Indemnités plan de mobilité (Page 23).

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Par rapport à cet amendement, il faut savoir qu'il y a une prime de mobilité pour les employés qui font l'effort de venir avec les transports publics, à vélo, ou autrement, sans utiliser le transport individuel motorisé. Il y a quelques années, cette prime avait été supprimée pour les personnes qui habitent près de leur lieu de travail, sous prétexte qu'elles n'avaient pas besoin de cette prime pour être incitées à venir travailler. Au sein de la municipalité, on a quand même remis ce dossier sur la table car nous estimons que nos employés qui font l'effort de trouver un logement à proximité de leur lieu de travail, ce qui n'est pas toujours facile, méritent d'être remerciés. Ils viennent à pied ou à vélo, évitant ainsi d'utiliser les infrastructures routières, ne prennent pas les transports en commun car cela ne leur est souvent pas rentable. Par conséquent, ils n'utilisent pas les infrastructures de transport en commun, la voiture ou le train. Environ 99 % de nos employés sont dans cette catégorie, ils paient leurs impôts dans la commune et, en général, ne bénéficient d'aucune déduction fiscale, car il est préférable, comme vous le savez, de travailler loin pour payer moins d'impôts plutôt que de vivre près du lieu de travail sans utiliser les infrastructures de transport qui coûtent cher. Pour toutes ces raisons, il nous semble important d'accorder une prime partielle pour remercier ces collaborateurs qui sont des prillérans et qui s'investissent beaucoup. C'est un geste que la Municipalité estime important de faire envers nos collaborateurs prillérans. Par conséquent, la Municipalité vous demande de refuser cet amendement.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A7 de la COFIN.

Vote : l'amendement A7 de la COFIN est accepté par 25 voix pour, 23 voix contre, 4 abstentions.

Monsieur le Président passe au vote sur le chapitre 11, tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 11 tel qu'amendé est accepté par 34 voix pour, 14 voix contre, 6 abstentions.

15. AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS, PAGES 24 à 26

Monsieur le Président précise qu'il y a 6 amendements sur ce chapitre.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale sur le chapitre 15.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice pour lire l'amendement no A8 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A8 de la Commission des finances 1510.3011.000, Traitements (Page 24).

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Le PLR propose le contre-amendement visant la suppression du poste de chargé à l'intégration et à la culture d'un montant de CHF 72'500.00.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Le PSIG dépose un contre-amendement à l'amendement de la COFIN. En effet, le PSIG considère que, pour mettre en place une politique culturelle à Prilly, des ressources sont nécessaires. Vu la récente création du poste de délégué à l'intégration et la culture, dans une perspective d'économie, le présent nouveau poste peut être créé à 70 % uniquement, plutôt qu'à 90 %. En revanche, une réduction à 50 % ne mettrait que trop peu de ressources à disposition en matière de culture, considérant que la déléguée elle-même ne peut y consacrer qu'une part réduite de son activité. Ainsi, le contre-amendement PSIG : le poste chargé de l'intégration et de la culture, passe 90 à 70 %.

Monsieur le Président rappelle que le contre-amendement n'est pas une terminologie réglementaire.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Selon le PLR, les ressources en culture, intégration sont suffisantes, d'autant plus que cela fait seulement un an que le poste existe. En plus, il y a la CISIP qui existe et qui permet aussi d'aider la chargée à l'intégration et à la culture.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Avant de clarifier une confusion complète entre l'intégration et la culture, qui semble ici bien mélangée, j'aimerais faire un petit rappel historique, avec une touche d'ironie. Monsieur le Président, je cite : "Mesdames et messieurs les Conseillers, dans sa séance du 2 mars 1970, le Conseil communal de Prilly prenait en considération la motion de Monsieur le Conseiller Jacques Nicoud demandant la création d'une commission chargée des affaires culturelles dans notre commune. Le Conseil communal, le 2 mars 1970, a alloué la somme de 20 francs à la commission de Prilly Animation qui mène, depuis 53 ans, les activités culturelles et d'animation à Prilly. Il s'agit d'un document que j'ai trouvé dans les archives.

La Ville de Prilly a une population actuelle d'environ 13'000 habitants. Nous aspirons à devenir une ville de 17'000 habitants dans les prochaines années. Nous accueillons de nouveaux habitants et avons de grands projets en matière d'urbanisme, de projets sociaux, et d'infrastructures. Cependant, nous oublions parfois que nous vivons dans une ville, et qu'une ville, c'est aussi la cohésion sociale, le vivre-ensemble, la culture, les beaux-arts, le théâtre, les concerts, tout cela nécessite une politique publique, qui n'existe pas encore dans notre ville.

Les 90 % de l'ETP que la Municipalité demande sont exclusivement destinés à créer une politique publique en matière de culture, et non d'intégration. Actuellement, nous disposons de 30 % d'effectifs dans le domaine de l'intégration, que le Conseil communal nous a accordés il y a deux ans. La Municipalité ne demande pas aujourd'hui de ressources supplémentaires dans le domaine de l'intégration. Notre volonté politique est de développer une politique culturelle pour la Ville de Prilly, accessible à tous et à toutes, et c'est la raison pour laquelle nous demandons cet ETP. Nous souhaitons engager une personne dotée de compétences, de formations, d'expériences, d'un réseau, de connaissances à l'échelle communale, régionale, cantonale, mais aussi nationale, afin de tirer des enseignements des expériences culturelles et artistiques d'autres communes et villes, et de développer une politique culturelle en faveur de tous nos concitoyens.

Cependant, pour atteindre cet objectif, nous avons besoin de ressources. Nous devons créer un service au sein de la ville qui puisse répondre aux besoins de la population. C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de refuser l'amendement de la Commission des finances.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président oppose les deux amendements.

Vote : l'amendement du PSIG est préféré à l'amendement du PLR par 33 voix pour contre 20 voix pour l'amendement du PLR.

Monsieur le Président oppose les amendements du PSIG et de la COFIN.

Vote : l'amendement du PSIG est préféré à l'amendement A8 de la COFIN par 30 voix pour.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement du PSIG.

Vote : l'amendement du PSIG est accepté par 34 voix pour, 8 voix contre, 7 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice de la Commission pour lire l'amendement A9 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A9 de la Commission des finances 1510.3011.000, Traitements (Page 24).

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Je vais reprendre l'argumentaire que j'ai présenté tout à l'heure, car il est lié à l'objectif de cette organisation. Afin de pouvoir élaborer une politique publique en matière de culture, nous devons mettre en place un service : le Service de la Culture et de l'Intégration, qui sont étroitement liés aujourd'hui. Il y a la Commission sur l'immigration, dont je parlais précédemment, pour laquelle nous ne demandons pas de ressources supplémentaires, en revanche, nous avons besoin de 50 % de ressources supplémentaires pour l'intégration. Par ailleurs, nous avons la Commission d'Animation, et avec les ressources que vous venez de voter, nous devons aujourd'hui créer un nouveau service chargé de la culture. Ce service sera responsable de la coordination des activités liées à la culture, à l'intégration, à la Commission Suisse sur l'Immigration, à la Commission de Réanimation, ainsi qu'à toutes les activités de ces deux commissions. Cela inclut la naturalisation, qui ne peut pas être distinguée de l'intégration actuellement, ainsi que les activités de la bibliothèque.

La personne que nous allons recruter dans le cadre de cette réorganisation aura la charge de la gestion de ce Service de la Culture et de l'Intégration. Il s'agira d'une équipe d'environ 5,5 ETP au total, englobant la bibliothèque, la culture, l'intégration, les naturalisations et les deux commissions que j'ai mentionnées précédemment.

Les raisons pour lesquelles nous avons transformé le poste de Délégué à l'Intégration et à la culture en Chef de Service sont les suivantes : nous avons besoin de ces ressources financières. C'est pourquoi je vous prie de refuser l'amendement proposé par la COFIN.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A9 de la COFIN.

Vote : l'amendement A9 de la COFIN est refusé par 29 voix contre, 21 voix pour, 5 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice de la Commission pour lire l'amendement no A10 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A10 de la Commission des finances 1510.3101.000, Imprimés et fournitures de bureau (Page 24)

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Au niveau de cet amendement, la Municipalité a décidé de vous envoyer moins de papier. Donc, elle, se rallie à la position de la Commission des finances, et accepte cet amendement.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A10 de la COFIN.

Vote : l'amendement A10 de la COFIN est accepté à une large majorité.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le rapporteur de majorité pour lire l'amendement no A11 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A11 de la Commission des finances 1510.3185.000, Honoraires et frais d'expertises (Page 24).

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Il s'agit d'une erreur. L'année dernière, nous avons regroupé plusieurs lignes budgétaires, et dans le cadre de cette ligne budgétaire, nous avons inclus toutes les activités liées à la culture, à l'intégration, ainsi que les subventions aux associations, aux sociétés locales et aux particuliers. Dans le budget de 2023, le total s'élevait à 349'900 francs, soit environ 350'000 francs. Cette année, nous avons poursuivi avec le même alignement budgétaire en ajoutant d'autres lignes budgétaires dans les mêmes domaines que ceux que je viens de mentionner. Dans le budget de 2024, le montant total atteint 364'500 francs. Au total, pour l'ensemble des lignes budgétaires liées à ces domaines, cela représente 14'500 francs. C'est la raison pour laquelle, sur la base de cette précision, nous vous demandons de refuser l'amendement proposé par la COFIN.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A11 de la COFIN.

Vote : l'amendement A11 de la COFIN est refusé par 22 voix contre, 21 voix pour, 11 abstentions

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le rapporteur de majorité pour lire l'amendement no A12 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A12 de la Commission des finances 1530.3011.000, Traitements (Page 25).

Madame la Conseillère municipale Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Le PSIG dépose un contre-amendement à l'amendement de la COFIN. Les 30 % de traitement supplémentaire pour la bibliothèque passent à 20 %.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Notre groupe s'étonne. On nous a apporté, notamment des présidents d'autres associations, que la bibliothèque proposait des activités qui étaient déjà proposées par d'autres associations. On rapporte juste ces faits au Conseil communal.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Tout d'abord, j'aimerais réagir par rapport à la remarque de Madame Krattinger. Elle a raison, effectivement, il y a eu quelques cas de doublons en 2022 et 2023, que je connais. Cependant, ces doublons ne concernaient pas les sociétés locales, comme mentionné dans le rapport de la COFIN, mais plutôt une association qui mène des activités importantes et intéressantes dans ce domaine. En fait, nous envisageons même de collaborer avec cette association afin d'éviter de tels doublons. Le rôle d'un service parapublic d'une association subventionnée par des fonds publics est de travailler en collaboration avec les services publics, en suivant le principe de complémentarité. Si des doublons se produisent, c'est souvent le résultat d'un problème de coordination, de communication et d'un manque d'agenda commun pour les activités culturelles de la ville. La création du Service de la Culture vise précisément à remédier à cela en élaborant un agenda culturel pour éviter les doublons tout en favorisant la collaboration avec des associations.

En ce qui concerne les 30 % d'ETP que nous demandons pour la bibliothèque, actuellement, notre bibliothèque compte 2,4 ETP. Si nous comparons notre bibliothèque à celle d'autres villes similaires, nous constatons que, pour une population d'environ 13 000 habitants, la Ville de Gland dispose de 3,5 ETP. Par exemple, la Ville d'Ecublens avec 13 000 habitants dispose de 3 ETP, La Tour-de-Peilz, avec 12 700 habitants, a 2,7 ETP. L'Association des Bibliothèques Suisses recommande 3 ETP pour une ville de 10'000 habitants. La Ville de Prilly, en croissance démographique, possède 2,4 ETP.

L'année dernière, le Conseil Communal a décidé de rendre les services de la bibliothèque gratuits, et depuis lors, nous avons observé une forte augmentation de l'utilisation de la bibliothèque.

Elle organise désormais de nombreux événements culturels, de médiation et d'autres activités pour un large public, des jeunes aux personnes âgées en passant par les écoles. La bibliothèque est fortement sollicitée en raison de ces prestations.

Un autre point que je souhaite soulever est que la perception de la bibliothèque semble être restée figée au début du siècle dernier. Aujourd'hui, une bibliothèque moderne dans une ville n'est plus simplement un lieu de stockage de livres, DVD et autres documents. Elle est un espace public accueillant toute la population et doit constamment se renouveler pour être au service de cette population.

Pour encourager notre bibliothèque à poursuivre la politique publique qu'elle développe et qui est sollicitée, qui est souhaitée par notre population, je pense qu'il est tout à fait pertinent d'accorder de nouvelles ressources, même si elles sont modestes, à la bibliothèque. De plus, je tiens à préciser qu'en 2024, notre bibliothèque communale fêtera ses 40 ans d'existence. Cette bibliothèque existe depuis maintenant 40 ans, et dans le cadre des célébrations de cet anniversaire, nous souhaitons mettre en place d'autres activités visant à attirer la population et le public vers notre bibliothèque. Ces activités incluront des événements, des conférences, des débats et bien d'autres.

Pour toutes les raisons que j'ai évoquées, je considère que la demande de ressources supplémentaires pour la bibliothèque est totalement justifiée, légitime et en adéquation avec la réalité actuelle. Je vous invite à rejeter l'amendement proposé par la COFIN.

Monsieur le Président oppose l'amendement du PSIG et celui de la COFIN.

Vote : l'amendement du PSIG est préféré à celui de la COFIN par 30 voix contre 19 voix.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement du PSIG

Vote : l'amendement du PSIG est accepté par 34 voix pour, 10 voix contre, 2 abstentions

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice de la Commission pour lire l'amendement no A13 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A13 de la Commission des finances 1530.3189.005, Bibliothèque, animation (Page 26).

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Très sincèrement, nous aurions tout à fait pu nous contenter des 10'000 francs que nous avons prévus dans le budget pour les activités de la bibliothèque. Nous avons légèrement augmenté cette somme en raison des événements prévus pour célébrer le 40^{ème} anniversaire de la bibliothèque en 2024. Cependant, au nom de la municipalité, j'accepte l'amendement de la COFIN. Nous trouverons des solutions pour faire face à cette situation.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A13 de la COFIN.

Vote : l'amendement A13 de la COFIN est accepté à une très large majorité.

Monsieur le Président passe au vote sur le chapitre 15, tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 15 tel qu'amendé est accepté par 33 voix pour, 16 voix contre, 1 abstention.

17. SPORTS, PAGES 26 à 30

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendements sur ce chapitre. Il demande s'il y a des questions ou des remarques au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 17 est considéré comme étant accepté.

18. TRANSPORTS PUBLICS, PAGES 29 et 30

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendements sur ce chapitre. Il demande s'il y a des questions ou des remarques au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 18 est considéré comme étant accepté.

19. INFORMATIQUE, PAGE 30

Monsieur le Président précise qu'il y a 2 amendements dans le chapitre. Il ouvre la discussion générale sur le chapitre 19.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice de la Commission pour lire l'amendement no A14 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A14 de la Commission des finances 1900.3011.000, Traitements (Page 30).

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Le groupe PLR vous invite à refuser l'amendement présenté par la COFIN. Bien que Monsieur Marchon soit arrivé au mois de mai de cette année, il n'est selon nous pas nécessaire de devoir attendre un potentiel prochain préavis ou un prochain budget pour se rendre compte du besoin actuel en termes d'activité informatique. Il y a de plus en plus de charges, encore plus avec tous les ETP qui vont arriver et ce n'est, selon nous, par un ETP de luxe.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Clairement, pour être tout à fait honnête, nous, en tant que municipalité, avons été quelque peu surpris par les commentaires de la COFIN. Si j'ai bien compris, elle remet en question la récente nomination du nouveau chef de service informatique, en le présentant comme une sorte de recrutement aléatoire. Cependant, permettez-moi de clarifier ce point. Nous avons mené un processus de sélection très rigoureux pour ce poste. Nous avons tout mis en œuvre pour nous assurer que la personne choisie correspondait exactement au profil que nous recherchions. Nous avons trouvé cette personne qui, bien qu'étant relativement jeune, possède une grande expérience et des compétences approfondies dans le domaine informatique. Il a rapidement identifié des aspects de notre système informatique qui pouvaient être améliorés pour augmenter notre efficacité.

Pour illustrer ce besoin, je vais donner deux exemples. Tout d'abord, en ce qui concerne le support informatique, nous avons observé une forte augmentation du nombre de tickets d'assistance technique. En 2022, nous en avons 1700, alors qu'en 2020, nous en avons seulement 600. Cette augmentation s'explique par la croissance du nombre d'utilisateurs de nos systèmes informatiques. En 2020, nous avions 480 utilisateurs, tandis qu'en 2023, ce chiffre est monté à 795. Cette augmentation considérable du nombre d'utilisateurs nécessite une augmentation des ressources pour assurer un support adéquat.

La Commission des finances propose de réduire le budget alloué au support technique de 100 % à 0 %, et de réduire de 10 % les ressources attribuées au spécialiste système. Cependant, je tiens à souligner que si nous retirons complètement le support technique, cela mettra en difficulté notre spécialiste système, qui devra répondre immédiatement aux demandes des utilisateurs sans aucune assistance. En réalité, il serait beaucoup plus efficace d'avoir une personne dédiée au support technique. Cela permettrait à notre spécialiste système de se concentrer sur des tâches plus complexes et cruciales pour la sécurité et la stabilité de nos infrastructures informatiques.

Le risque financier lié à cette décision est significatif. Si nous ne sommes pas en mesure de fournir un support informatique de qualité, nos clients et utilisateurs, tels que ARASPE, POLOUEST, ASIGOS, AJENOL, La Fabrique qui contribuent pour près de 160'000 francs de revenus annuels, pourraient chercher d'autres solutions. À partir de là, je ne vais pas m'aventurer plus loin car je ne suis pas un spécialiste, mais Monsieur Marchon l'a identifié, et nous sommes enclins à le croire, il y a un risque en matière de cybersécurité. On peut souligner que les deux ingénieurs systèmes et réseaux qui sont responsables de ce support ne fournissent peut-être pas les efforts nécessaires pour que nos infrastructures fonctionnent correctement. De plus, ils doivent également veiller à mettre en place les règles et les logiciels de sécurité afin de nous protéger contre les attaques, comme cela s'est déjà produit dans d'autres communes.

La même observation s'applique au chef de service. Bien qu'il soit polyvalent, cela ne justifie pas de détourner son rôle initial. Engager un chef de service pour effectuer des tâches de support informatique n'est pas en adéquation avec les besoins de l'administration. Vous l'avez compris, je ne vais pas m'étendre davantage. Nous vous demandons de refuser les deux amendements en faisant preuve de bon sens en ce qui concerne le bon fonctionnement nécessaire de notre système informatique communal. Il est peut-être vrai que cela a fonctionné jusqu'à présent, mais à quel prix ?

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A14 de la COFIN.

Vote : l'amendement A14 de la COFIN est refusé à une large majorité.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice de la Commission pour lire l'amendement no A15 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A15 de la Commission des finances 1900.3011.000, Traitements (Page 30).

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A15 de la COFIN.

Vote : l'amendement A15 de la COFIN est refusé par 21 voix contre, 18 voix pour, 15 abstentions.

Monsieur le Président passe au vote sur le chapitre 19, tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 19 tel qu'amendé est accepté à une large majorité.

2. FINANCES

20. COMPTABILITE GENERALE – CAISSE - CONTENTIEUX, PAGES 30 à 31

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Il demande s'il y a des questions ou remarques dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 20 est dès lors considéré comme étant accepté.

21 IMPOTS, PAGES à 31 à 32

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Il demande s'il y a des questions ou remarques dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 21 est dès lors considéré comme étant accepté.

22. SERVICE FINANCIER, PAGE 43

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Il demande s'il y a des questions ou remarques dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 22 est dès lors considéré comme étant accepté.

23. AMORTISSEMENTS ET RESERVES NON VENTILES, PAGES 32 et 33

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Il demande s'il y a des questions ou remarques dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 23 est dès lors considéré comme étant accepté.

3. DOMAINES

30. SERVICE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE, PAGE 30

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Il demande s'il y a des questions ou remarques dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 30 est dès lors considéré comme étant accepté.

31. TERRAINS ET BIENS COMMUNAUX, PAGES 33 et 34

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Il demande s'il y a des questions ou remarques dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 31 est dès lors considéré comme étant accepté.

32. FORET, PAGE 34

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Il demande s'il y a des questions ou remarques dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 32 est dès lors considéré comme étant accepté.

33. VIGNE, PAGE 34

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Il demande s'il y a des questions ou remarques dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 33 est dès lors considéré comme étant accepté.

35. BATIMENTS, PAGES 34 à 39

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Il demande s'il y a des questions ou remarques dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 35 est dès lors considéré comme étant accepté.

4. TRAVAUX

41 SERVICE DES TRAVAUX, PAGES 39 à 40

Monsieur le Président précise qu'il y a deux amendements de la Commission des finances et un amendement de la Municipalité.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale sur le chapitre.

La discussion n'est pas demandée sur le chapitre.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice de la Commission pour lire l'amendement no 16 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A16 de la Commission des finances, 4100.3011.000 Traitements (Page 39)

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

À mon tour de défendre ce budget et de vous inviter à rejeter cet amendement de la Commission des finances. Effectivement, il a peut-être été un peu délicat d'expliquer les mécanismes de ce budget pour ce poste cette année. Il s'agit actuellement d'un poste au service d'une employée qui a été recrutée au sein du service urbanisme et constructions. Cette personne a été formée pour devenir spécialiste dans le domaine de la mobilité, en raison de nos besoins croissants dans ce domaine, que ce soit en matière de mobilité douce, de mobilité active, de questions relatives au transport public, ainsi que de la gestion du trafic motorisé individuel. Ces besoins ont émergé dans la planification urbaine et sont de plus en plus prédominants dans nos relations intercommunales et nos planifications, notamment dans le cadre du plan climat.

En conséquence, ce poste est de nature inter-service et transversal. Cependant, il est devenu évident que cette personne, qui travaille désormais au sein du service de la mobilité, s'occupe de bien plus que de simples projets liés à la mobilité, et il est logique que son temps, équivalant à un poste à temps plein, soit attribué principalement au dicastère de la mobilité.

Néanmoins, le travail qu'elle accomplissait auparavant, notamment le développement des plans d'affectation particuliers qui jalonnent encore notre ville, nécessite toujours son expertise. Comme vous le savez, nous avons plusieurs projets de développement à venir au cours des prochaines années, et cette ressource est essentielle pour que le service d'urbanisme puisse avancer sereinement sur ces plans d'affectation, notamment pour achever ceux qui sont en cours.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'approuver ce poste supplémentaire. Il s'agit en réalité d'un transfert de poste pour permettre à la personne actuellement en charge de la mobilité de continuer à se consacrer à cette mission essentielle, étant donné que les besoins dans ce domaine continueront de croître. Récemment, j'ai assisté à une réunion sur la mobilité de l'ouest lausannois, où nous avons discuté de l'image directrice des transports publics. Le développement des transports publics dans notre agglomération se poursuivra, et cela nécessitera une coordination approfondie au sein de la commune, notamment en ce qui concerne la planification et les infrastructures de génie civil, entre autres. Ces besoins ne feront que croître, et il est essentiel de conserver cette personne précieuse.

Enfin, la dernière raison, mais non la moindre, est que cette personne, spécialiste de la mobilité, est également experte dans la préparation des demandes de cofinancement pour les projets d'agglomération. Vous savez que la Commune de Prilly fait partie du périmètre du projet d'agglomération Lausanne Morges. Concrètement, c'est grâce à ce projet d'agglomération que nous pouvons obtenir un certain nombre de subventions de la Confédération et du Canton pour divers projets, notamment dans les domaines de la mobilité active, des transports publics et de la requalification des avenues. Ces subventions sont extrêmement importantes, parfois de plusieurs millions de francs pour certains projets. C'est donc une compétence cruciale dont nous avons besoin. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons formé cette personne à la préparation des demandes de cofinancement pour les projets. Aujourd'hui, nous préparons déjà le PALM 2025, ce qui constitue un travail considérable. De plus, une fois que les projets sont avancés, il est essentiel de préparer des demandes de cofinancement précises et complètes pour obtenir toutes les subventions disponibles. Nous avons vraiment besoin de cette personne, et cela continuera d'être le cas à l'avenir.

Je vous exhorte donc vivement à refuser cet amendement de la Commission des finances.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR)

Vous aurez compris que notre argumentation ce soir concernant cette demande de poste repose sur un tandem. Madame la municipale a expliqué de manière très claire, sans la nommer, la transition de Madame Barraud, qui est passée du service de l'urbanisme à celui de la mobilité, tout en maintenant ses responsabilités en urbanisme sous la supervision de Madame Joly.

Cette personne n'est plus affectée à notre service de l'urbanisme pour réaliser des travaux sur les plans de quartier, qui sont d'une importance cruciale. Comme mentionné précédemment, le développement de notre territoire n'est pas encore achevé. Par conséquent, vous avez compris que si vous approuvez cette proposition (et nous espérons que ce sera le cas), nous devrons libérer 80 % de poste en conséquence, afin de pouvoir les affecter à d'autres usages et engager une autre personne à des fins urbanistiques, cette fois-ci en contrat à durée déterminée (CDD).

Nous sommes convaincus qu'en ce qui concerne la vision de la commune et le développement de son territoire, compte tenu des zones de développement restantes, il est possible de prévoir que d'ici quatre à cinq ans, nous pourrions gérer la commune avec un effectif légèrement réduit. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé de demander la création de ce poste. Ce poste permettrait de remplacer celui qui part à la mobilité sous la supervision de Madame Joly. Nous envisageons de pourvoir ce poste par le biais d'un contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée d'environ de cinq ans.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A16 de la COFIN.

Vote : l'amendement A16 de la Commission des finances est refusé par 25 voix contre, 18 voix pour et 7 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice de la Commission pour lire l'amendement no 17 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A17 de la Commission des finances 4100.3102.000, Annonces, journaux, documentation (Page 39).

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Là aussi, je vous invite à rejeter cet amendement. L'objectif de cette publication est réellement de sensibiliser les propriétaires, ainsi que les locataires qui disposent de jardins, à l'importance de leur entretien, notamment en raison des implications légales. Lorsqu'on a un jardin donnant sur la route ou le trottoir, il est nécessaire de le dégager, ce qui constitue une obligation légale.

Cependant, l'idée est de rendre cette publication plus ludique, intéressante et motivante, afin d'encourager les gens à entretenir leurs espaces verts de manière différente. Cela s'inscrit également en lien avec le plan climat, le plan nature en ville, et autres initiatives similaires. Cette publication nous permet également d'économiser du temps, car elle évite de passer de nombreuses heures à identifier les propriétaires dont les jardins débordent sur le domaine public, à les notifier, à réaliser que la personne notifiée n'était pas la bonne, et à gérer les réclamations qui en résultent.

Ce nouveau type de publication que nous avons expérimenté cette année a été très satisfaisant et nous fait gagner du temps. Elle est aussi bien plus attrayante pour chacun, car elle offre des conseils et astuces pour mieux entretenir les espaces verts, ce qui peut intéresser tout un chacun.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A17 de la COFIN.

Vote : l'amendement A17 de la Commission des finances est accepté par 25 voix pour, 22 voix contre, 2 abstentions.

Monsieur le Président donne la parole à la Municipalité pour l'amendement municipal M3.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Il y a un amendement municipal qui concerne le compte 4100.3185.000. D'ailleurs, je m'excuse, mais dans l'Excel que nous vous avons envoyé, une petite erreur que je viens de remarquer. Le compte n'était pas à zéro dans le budget actuel, il était déjà à 35'000 francs. Il s'agit d'ajouter 30'000 francs pour arriver à un total de 65'000 francs.

Le but de cet amendement est que nous avons en interne une ressource qui s'occupait de la vérification des dossiers de permis de construire, notamment en ce qui concerne l'évacuation des eaux claires et des eaux usées. Cette personne a quitté la commune, et actuellement, nous ne disposons plus de ces compétences en interne, car plusieurs personnes possédaient ces compétences et ont également quitté la commune. Ainsi, nous n'avons actuellement plus les ressources nécessaires en interne pour analyser les dossiers de permis de construire.

Il est essentiel d'examiner attentivement les dossiers de permis de construire concernant l'évacuation des eaux claires et usées, afin d'éviter des problèmes potentiels dans notre réseau public, ce qui serait préjudiciable. Par conséquent, nous devons pouvoir mandater un bureau pour analyser ces dossiers. Le volume de travail dépendra du nombre de dossiers déposés, ainsi que de leur complexité. Heureusement, les projets de grande envergure, notamment les permis de construire complexes, ont déjà été délivrés. Nous devrions donc principalement traiter des cas relativement simples, pour lesquels un mandataire ne coûtera pas excessivement cher.

De plus, il convient de noter que ce montant sera en grande partie remboursé, car lorsqu'un permis d'habiter est délivré, et que la construction est terminée et conforme, une taxe d'utilisation est perçue, couvrant ainsi les frais liés à l'examen des permis de construire en matière d'évacuation des eaux claires et usées. Afin de nous permettre de continuer à délivrer des permis de construire, ce qui est essentiel pour une commune, je vous encourage à accepter cet amendement municipal.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement municipal M5.

Vote : l'amendement municipal M5 est accepté à une large majorité.

Monsieur le Président passe au vote sur le chapitre 41 tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 41 amendé est accepté par 29 voix pour, 15 voix contre et 4 abstentions.

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur le chapitre.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : le chapitre 42 est accepté tacitement.

43 ROUTES, PAGES 42 à 44

Monsieur le Président précise qu'il y a un amendement de la COFIN sur le chapitre.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale sur le chapitre.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la rapportrice de la Commission pour lire l'amendement no 18 de la COFIN.

Lecture de l'amendement A18 de la Commission des finances, 4305.3141.000, Entretien ordinaire & 4305.4356.000, Facturation de services (Page 44).

Monsieur le Président demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cet amendement.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Rapidement pour vous dire que vous pouvez en effet accepter cet amendement, conformément à ce qu'a dit la COFIN.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement A18 de la COFIN.

Vote : l'amendement A18 de la Commission des finances est accepté à une large majorité.

Monsieur le Président passe au vote sur le chapitre 43 tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 43 amendé est accepté à une large majorité.

44 à 46. PARCS, PROMENADES, CIMETIERES, ORDURES MENAGERES ET DECHETS, RESEAU D'EGOUTS, EPURATION, PAGES 44 à 47

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : les chapitre 44 à 46 sont acceptés tacitement.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE

50 à 58. ADMINISTRATION DES ECOLES, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, ENSEIGNEMENT SPECIALISE, OFFICE D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE, SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE, CAMPS SCOLAIRES, COLONIES, TEMPLES ET CULTES, PAGES 47 à 52

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ces chapitres.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Les chapitres 50 à 58 sont considérés comme étant acceptés.

6. POLICE

61 à 68 CORPS DE POLICE - SIGNALISATION, CONTRÔLE DES HABITANTS, SERVICE DES INHUMATIONS, SERVICE DE DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE, AFFAIRES MILITAIRES, PAGES 52 à 54

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ces chapitres.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Les chapitres 61 à 68 sont considérés comme étant acceptés.

7. COHESION SOCIALE – ENFANCE - JEUNESSE

71. SERVICE SOCIAL, PAGES 54 à 68

Monsieur le Président précise qu'il y a 2 amendements de la Municipalité.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale sur le chapitre.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président donne la parole à la Municipalité pour les amendements municipaux.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Il s'agit de la place de jeux Fontadel. C'est une erreur, cet amortissement n'a pas été détecté lors de la préparation du budget, compte tenu du fait que le préavis 3-2023 concernant Fontadel dans les places de jeux a été présenté avec un solde de zéro. Depuis que la place est terminée, nous attendons la facture finale. Après-demain, à 14h00, l'inauguration aura lieu. Vous êtes toutes et tous invités. Pour éviter ce type d'erreur, le service des finances prépare une modification de la politique en matière d'amortissement en prévision du système MCH prévu pour l'année prochaine.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement municipal M1.

Vote : l'amendement municipal M1 est accepté à une large majorité.

Monsieur le Président donne la parole à la Municipalité pour l'amendement municipal M2.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Cela concerne Plan Sépey, il s'agit d'une erreur de saisie. Les comptes 33193.000-7186 et 3662.000-7190 sont à fusionner avec un montant unique de CHF 27'000.00.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement municipal M2

Vote : l'amendement municipal M2 est accepté à une large majorité.

Monsieur le Président passe au vote sur le chapitre 71 tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 71 est accepté à une large majorité.

72. PREVOYANCE SOCIALE, PAGE 64

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement sur ce chapitre.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Le chapitre 72 est considéré comme étant accepté.

8. SERVICES INDUSTRIELS

LISTE DES AMORTISSEMENTS, PAGES 65 à 66.

Monsieur le Président précise que l'objet n'est pas soumis au vote.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

PLAN DES INVESTISSEMENTS, PAGES 67 à 70

Monsieur le Président précise que l'objet n'est pas soumis au vote.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

BUDGET DE L'EXERCICE 2024 DE LA STEP, PAGES 71 à 74.

Monsieur le Président précise que ce n'est pas soumis au vote.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

BUDGET DU SDIS MALLEY, PRILLY-RENENS, PAGES 75 à 88.

Monsieur le Président précise que ce n'est pas soumis au vote.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président précise que l'examen du budget arrive à son terme. Il demande s'il y a encore des demandes de prise de parole au stade de la discussion finale.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande à Madame la rapportrice de la Commission des finances de lire les conclusions amendées du préavis 20-2023.

Lecture des conclusions amendées.

Monsieur le Président passe au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 20-2023, le budget 2024 de la STEP de Vidy et le budget 2024 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3526.003-4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy et d'approuver le budget 2024 de ladite STEP,
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly sous 3521.001-6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver le budget 2024 dudit organisme,
3. d'approuver le budget ordinaire de la Commune de Prilly pour l'année 2024 présentant un excédent de dépenses de CHF 6'304'156.00 après amendements.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 20-2023 sont acceptées par 33 voix pour, 15 voix contre, 5 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Préavis 21-2023 : Etat de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2022 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive.

Monsieur le Président appelle Monsieur le Conseiller Florent Heroguel, rapporteur de la Commission pour la lecture des parties "Délibération et amendements" et "Vote final", sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Lecture du rapport.

Pour commencer, Monsieur le Président propose d'ouvrir une discussion générale sur le rapport de la commission. Ayant référencé deux amendements de la part la Commission, il laissera ensuite au rapporteur de la commission le soin de lire les amendements avant la discussion et le vote.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée et/ou la Municipalité peut également proposer de nouveaux amendements. Il rappelle que les votes sur les amendements et les sous-amendements n'affectent en rien la liberté de voter sur le fond.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (VER) a la parole

De nombreux postulats, en raison de leur nature à tiroirs, restent ouverts pendant des années ou sont difficiles à clore. Dans le domaine de l'informatique, un ticket d'assistance peut regrouper plusieurs problèmes, qu'il convient de segmenter pour traiter chaque problème individuellement. Cette approche permet de clôturer efficacement les problèmes résolus et de mettre en attente ceux qui nécessitent une attention ultérieure.

Pour nos postulats, je propose que nous adoptions, dans la mesure du possible, cette méthode, même si cela signifie effectuer un travail supplémentaire en les divisant en demandes plus spécifiques. La Municipalité pourra ainsi clôturer plus efficacement les dossiers résolus, les mettre en attente ou se concentrer sur ceux qui requièrent davantage de travail. Cela améliorera la gestion des ressources et la priorisation des actions.

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PSIG) a la parole

C'est une clarification concernant mon postulat numéro 04-2022. A la suite du rapport de la commission chargée d'évaluer l'état de traitement des postulats déposés à la municipalité jusqu'au 31 décembre de l'année 2023, j'ai un complément d'information à vous communiquer. Dans le rapport de la commission, il est mentionné, je cite : "Certains bureaux ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap, mais de nombreuses places sont néanmoins accessibles. L'accueil de tous est donc possible avec une répartition judicieuse des collaborateurs." Il est vrai que dans le rapport de la municipalité, l'information n'est pas plus claire, puisqu'il est indiqué : "Une nécessaire réflexion est en cours sur la nécessité de prévoir de nouvelles places et lieux de travail dans bon nombre de services de l'administration communale."

Je voudrais préciser ici que mon propos n'a pas été vraiment compris. Je ne voulais pas nécessairement parler de l'accessibilité physique, mais des personnes en situation de handicap, parce qu'il est clair que le handicap peut se présenter de différentes manières.

Le programme insertH de Pro Infirmis touche justement toute sorte de personnes, par exemple déficience intellectuelle ou un handicap sensoriel qui n'a rien à voir avec de la mobilité réduite. Je regrette qu'à la lecture tant du rapport de la municipalité que du rapport de commission, l'accent est mis uniquement sur l'accessibilité et non pas sur l'intégration de personnes en situation de handicap qui souhaitent travailler comme tout le monde dans un milieu ordinaire, hors institution. J'espère que la commission qui s'occupera du sujet saura le comprendre et qu'il ne sera pas repoussé au calanques grecques. Ces gens ont besoin de nous.

Monsieur le Conseiller Florent Heroguel (VER) a la parole

Je m'exprime non pas au nom de la commission, mais en mon nom propre. Je souhaite aborder le postulat 2-2022 du Conseiller Théo Milliez et consorts, qui traite de l'accélération du remplacement des énergies fossiles, comme mentionné précédemment. Ce sujet est mis en valeur par le bilan carbone réalisé par la cité Quantis. Le chauffage représente l'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre au niveau territorial. C'est donc un sujet crucial, et les réponses de la municipalité n'ont pas pleinement satisfait nos attentes.

Nous proposons de ne pas classer ce postulat, et nous souhaitons présenter un amendement pour déplacer ce postulat du point 2 au point 1, ce qui signifie de ne pas le classer et de donner un délai au 31 décembre 2024.

J'ai une remarque similaire concernant le postulat 5-2022 de Madame l'ex-Conseillère Monney et consorts, qui porte sur l'organisation d'une fête de la nature à Prilly. La Municipalité a demandé de classer ce postulat, mais nous proposons de ne pas accepter ce classement, car nous estimons qu'il est vraiment très intéressant de pouvoir participer à cette fête de la nature.

Nous souhaitons présenter un amendement pour faire passer ce postulat du point 2 au point 1, ce qui signifie de ne pas le classer et de donner un délai au 31 décembre 2024.

Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (VER) a la parole

Je propose de déplacer la ligne Postulat 02-2020 de Madame l'ex-Conseillère Madame Russbach et consorts « Solidarité, circuits courts et économie de proximité » à la fin du point 3 des conclusions. Une partie du postulat est répondu, mais c'est un peu un postulat à tiroirs, on pourrait le traiter indéfiniment.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement déposé par Monsieur le Conseiller Blaise Drayer.

Vote : l'amendement de Monsieur le Conseiller Blaise Drayer est accepté par 40 voix pour, 6 voix contre, 5 abstentions.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Vous avez toute autorité en ce qui concerne la définition des délais que vous nous accordez pour le traitement des postulats. J'ai lu dans le rapport que certaines échéances semblaient absurdes, comme fixer une date en 2025 pour le traitement d'un postulat de 2015 qui est lié à la parcelle communale de Corminjoz. Il est vrai que la durée peut sembler excessive, mais l'objet en lui-même est ce qui compte, pas seulement la période. Cela peut paraître un peu excessif, mais dans ce cas particulier de Corminjoz, il est bien connu qu'il y a un Plan de quartier qui doit être établi en fonction des décisions du Conseil communal, telles que la construction d'écoles et de logements. Ces projets nécessitent du temps, bien plus d'une année, probablement deux. Il y a des priorités à respecter, comme Malley, qui a été traité en premier. Le traitement du Plan de quartier à Corminjoz est maintenant en cours, mais le processus est loin d'être terminé.

En toute honnêteté, nous ne voulons pas nous battre pour gagner une année de délai, car cela pourrait entraîner une prolongation supplémentaire en 2026 ou au-delà. Nous continuerons à travailler sur ces dossiers, bien que certains puissent prendre plus de temps que d'autres. Concernant l'accès aux lieux de travail, nous pouvons réfléchir à des moyens d'accélérer le processus afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de rejoindre l'administration. Cependant, cela dépendra de chaque cas spécifique. Nous respecterons votre décision. Cependant, nous en tiendrons compte et nous nous efforcerons de répondre aux préoccupations du rapporteur concernant la clarté et l'exhaustivité des informations fournies dans les postulats relatifs aux énergies fossiles.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec ma chef de service pour fournir une vue aussi claire que possible de ce que nous avons accompli en matière de remplacement des chauffages au mazout par des solutions connectées à Cadouest. Il n'y a actuellement aucune autorisation nécessaire pour les chauffages à mazout. En ce qui concerne les nouveaux projets présentés à l'urbanisme, nous sommes prêts à collaborer davantage, mais nous avons besoin de plus de détails sur vos attentes. Si vous pouviez nous envoyer un courriel avec des informations spécifiques sur ce qui vous intéresse, cela nous aiderait à mieux comprendre. Nous disposons encore de temps dans l'année à venir pour vous fournir les informations dont vous avez besoin, alors n'hésitez pas à nous contacter. En ce qui concerne les délais, nous vous laissons décider de la marche à suivre.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement consistant à déplacer le postulat 5-2022 de Madame l'ex-Conseillère Monney et consorts, qui porte sur l'organisation d'une fête de la nature à Prilly à la fin du point 1 des conclusions, ce qui signifie de ne pas le classer et de donner un délai au 31 décembre 2024.

Vote : l'amendement est accepté par 34 voix pour, 14 voix contre, 7 abstentions

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement consistant à déplacer le postulat 2-2022 de Monsieur le Conseiller Théo Milliez et consorts, qui traite de l'accélération du remplacement des énergies fossiles, à la fin du point 1 des conclusions, ce qui signifie de ne pas le classer et de donner un délai au 31 décembre 2024.

Vote : l'amendement est accepté par 35 voix pour, 14 voix contre, 5 abstentions

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Conseiller Florent Heroguel, rapporteur de la Commission, pour lire l'amendement no 1 de la Commission.

Lecture de l'amendement no 1 de la Commission.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement no 1 de la Commission.

Vote : l'amendement no 1 de la Commission est accepté à une large majorité.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Conseiller Florent Heroguel, rapporteur de la Commission, pour lire l'amendement no 2 de la Commission.

Lecture de l'amendement no 2 de la Commission.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement no 2 de la Commission.

Vote : l'amendement no 2 de la Commission est accepté par 25 voix pour, 14 voix contre, 13 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Conseiller Florent Heroguel, rapporteur de la Commission pour lire les conclusions amendées.

Lecture des conclusions amendées.

Monsieur le Président passe au vote sur le préavis amendé.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport-préavis no 21-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 21-2023, du 30 octobre 2023, présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2022, et d'accorder un délai supplémentaire au 31 décembre 2024 pour répondre à :
 - Motion M 02-2011 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer & consorts « Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible » ;
 - Postulat PO 01-2015 de Mme la Conseillère C. Lasserre-Rouiller & Consorts « Comment allons-nous mettre en évidence Corminjoz Sud ? » ;
 - Postulat PO 01-2020 de M. l'ex-Conseiller I. Kurt & Consorts « Pour une démocratie en bonne santé » ;
 - Postulat PO 05-2020 de M. le Conseiller O. Amblet & Consorts « Mesures de prévention des îlots de chaleur urbains » ;
 - Postulat PO 04-2022 de Mme la Conseillère G. Nosedà Guignard « Pour intégrer des personnes en situation de handicap au sein de notre administration communale » ;
 - Postulat PO 03-2022 de M. le Conseiller O. Amblet & Consorts « Une idée, 2 idées, que d'idées avec la future boîte à idées de la Ville de Prilly ! » ;

- Postulat PO 06-2022 de Mme la Conseillère E. Tortelli & Consorts « Prilly, sans publicité commerciale ».
- Postulat PO 05-2022 de Mme l'ex-Conseillère J. Monney & Consorts « Une fête de la nature à Prilly ».
- Postulat PO 02-2022 de M. le Conseiller T. Milliez & Consorts « Accélération du remplacement des chaudières fossiles » ;
- Postulat PO 07-2022 de M. le Conseiller Y. Giroud & Consorts « Robotisation de la vente et de la restauration : Taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement » ;

2. d'accepter les réponses municipales et de classer les postulats suivants :

- Postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer « Pour une dynamisation du Centre de Prilly » ;
- Postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David « Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit » ;
- Postulat PO 6-2010 de Mme l'ex-Conseillère J. Monney & Consorts « Pour un service de vélos en libre-service à Prilly » ;
- Postulat PO 01-2017 de la Commission des finances « Pour des émoluments qui couvrent mieux les charges induites aux prestations » ;
- Postulat PO 1-2019 de M. l'ex-Conseiller D. Boulaz & Consorts « Ô douce nuit : une réduction de la vitesse pour un meilleur sommeil » ;
- Postulat PO 3-2020 de M. l'ex-Conseiller R. Saugy & Consorts « Etudier la possibilité de pérenniser la relation de Prilly avec Braduts (Roumanie) » ;
- Postulat PO 01-2021 de M. l'ex-Conseiller M. Pambianchi & Consorts « Contre le bruit de la circulation routière » ;
- Postulat PO 02-2020 de Mme l'ex-Conseillère M. Russbach & Consorts « Solidarité, circuits courts et économie de proximité » ;

Vote : Les conclusions amendées du rapport-préavis no 21-2023 sont approuvées par 32 voix pour, 26 voix contre, 1 abstention.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Motions, postulats, interpellations et projets

Monsieur le Président demande si un membre du Conseil communal souhaite déposer une motion, postulat, interpellation ou projet.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Questions et divers

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée au sein de l'assemblée.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Comme chaque année, on attribue en fin d'année nos jetons de présence à une association et pour le groupe LCVL, ce sera à l'association familiale Prilly Jouxten-Mézery.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe au contre-appel.

Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) a la parole

Le PSIG verse ses jetons de présence de la présente séance à la Bibliothèque de Prilly à utiliser dans le cadre des célébrations pour les 40 ans de la bibliothèque.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Le PLR verse ses jetons de présence aux personnes âgées des églises catholiques et protestantes de Prilly.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Le groupe des Verts ne s'est pas encore décidé, mais il vous donnera une réponse d'ici à la fin de la soirée.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Vous êtes bien gentils, mais non, le groupe UDC n'est pas aussi généreux que vous.

12. Contre-appel

Après un rapide décompte, Monsieur le Président, précise que le nombre de Conseillères et Conseiller présents dans la salle est à peu près égal au nombre de personnes présentes à l'appel. Il renonce dès lors au Contre-appel et donne rendez-vous aux Conseillères et Conseillers le lundi 5 février 2024 à 20h00 à la Grande salle. Il souhaite aux Conseillères et Conseillers de belles fêtes de fin d'année et il se réjouit de les retrouver en 2024. Monsieur le Président lève la séance.

11 décembre 2023 – Heure : 22 : 55